



**COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION TERRITORIALE DE DISCIPLINE
BESANÇON - LE 3 AVRIL 2019**

Avertissement - *Période probatoire* : 6 mois - *Article* : Annexe 7M - RSEC - 18F Honneur - (HBC LA MACHINE) - *Motif* : Pendant match, non-respect des dispositions à la charge des clubs concernant les mesures nécessaires à prendre pour assurer le bon ordre et le respect des acteurs du handball et de leurs biens avant, pendant et après les rencontres - *Qualification* : Manquement à sa charge de Responsable de Salle et de l'Espace de Compétition

1 date de suspension avec **sursis** - *Période probatoire* : 6 mois - Annexe 2I - Joueur - U18M Honneur (HB ORCHAMPS VENNES) - *Motif* : Après la rencontre, attitude incorrecte envers un arbitre de la rencontre - *Qualification* : Attitude Antisportive

1 date de suspension - *Période probatoire* : 3 mois - *Article* : Annexe 4A - Officielle Responsable - U11M Honneur (HB AMANCEY) - *Motif* : Avant, pendant et après la rencontre, attitude incorrecte - *Qualification* : Comportement incorrect

3 dates de suspension - *Période probatoire* : 6 mois - *Article* : Annexe 2C - Joueur - U18M Promotion (ENTENTE SAONE MAMIROLLE HB) - *Motif* : Pendant match, propos injurieux envers l'arbitre de la rencontre - *Qualification* : Attitude antisportive grossière

3 dates de suspension - *Période probatoire* : 4 mois - *Article* : Annexe 4C - Officiel Responsable - U18F Honneur (HBC LA MACHINE) - *Motif* : Pendant match, propos injurieux envers l'officiel responsable adverse - *Qualification* : Attitude antisportive grossière

5 dates de suspension dont **1** avec **sursis** - *Période probatoire* : 6 mois - Annexe 2K - Joueur - U18M Honneur (ASUC MIGENNES) - *Motif* : Après match, bousculade volontaire envers l'arbitre de la rencontre - *Qualification* : Violence

